



**AVIS DE COMPÉTITION
INVITATION CONSTANCE
BÉLANGER 2023**

**PRÉSENTÉE PAR
CPA BEAUPORT-CHARLESBOURG**

DU : 11 FÉVRIER 2023

AU : 12 FÉVRIER 2023

SANCTION : CACH-S-22-051

Sanctionnée par Patinage Québec



DETAIL DE SANCTION – COMPÉTITION PATINAGE SYNCHRONISÉ

LE CPA BEAUPORT-CHARLESBOURG ANNONCE LA TENUE DE LA COMPÉTITION INVITATION CONSTANCE BÉLANGER 2023.

Dates : DU 11 AU 12 FÉVRIER 2023

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

- Ontario
- Nouveau-Brunswick
- Colombie-Britannique, Yukon
- Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
- Saskatchewan
- Manitoba
- Nouvelle-Écosse
- Ile-du-Prince-Édouard
- Terre-Neuve, Labrador

Gestionnaire de compétition : Audrey Doyon
Téléphone : (418) 805-2435 **Courriel :** audredoy@hotmail.com
Président(e) comité organisateur : Audrey Doyon
Représentant(e) technique : Nancy Arial
Spécialiste de données en chef : Murielle Foucault
Spécialiste de données informatiques : Gaston Tremblay

PATINAGE QUÉBEC N^O DE SANCTION : RS-S-22-051

NOM DE L'HÔTE : CPA Beauport-Charlesbourg
SITE INTERNET : cpabeauportcharlesbourg.com
COURRIEL : CPABeauportcharlesbourg@gmail.com
TÉLÉPHONE : (581) 578-1511

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EN CONTEXTE PANDÉMIQUE DEPUIS LE MOIS DE MARS DERNIER, PATINAGE QUÉBEC ET/OU INVITATION CONSTANCE BÉLANGER DEVANT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, EST EN DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT EN TOUT TEMPS.

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Marcel Bédard

655 boul des chutes. Québec

(QC) G1E2B6

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 85' X 200' (STANDARD LNH)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, CPA Beauport-Charlesbourg et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages, les blessures ou risque de contamination de la COVID 19 que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Dans le cas de refus, un courriel vous sera acheminé.

6. Inscriptions

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront remplir le formulaire en ligne prévus à cette fin.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : CPABeauportcharlesbourg@gmail.com

DATE LIMITE : 11 JANVIER 2023

7. Mode(s) de paiement :

- Chèque
- Transfert bancaire via courriel : CPABeauportcharlesbourg@gmail.com

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de CPA Beauport Charlesbourg et datés **au plus tard le 11 janvier 2023**, et envoyé à l'adresse suivante :

A/S NADIA LARIVIERE
CPA Beauport Charlesbourg
1220 Rue Gaboriau
Québec, (Qc), G3J 1L9

Aucun chèque postdaté après le 11 janvier 2023 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Frais administratifs de **25 \$** seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Des frais de **25 \$** seront appliqués sur les chèques sans provision.

AUCUN REMBOURSEMENT APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION.

8. Frais d'inscription

230 \$ par équipe CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) (Senior et Junior)

150 \$ par équipe CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) (Juvénile et Plus)

150 \$ par équipe en Norme de performance avec classement (STAR 3) (STAR 4)

15 \$ par athlète

9. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (Juvénile et plus)
- Le système de « Norme de Performance avec classement ». (Catégorie STAR 4)
- Le système de « Norme de Performance ». (Catégorie STAR 3)

Si les équipes patinent 2 fois :

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

10. Musique

Chaque équipe devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

11. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD.

Feuille de contenu de programme (incluant les substituts) par courriel : CPABeauportcharlesbourg@gmail.com

DATE LIMITE : 11 JANVIER 2023

Accès avec accréditation

Le tableau ci-dessous énumère les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès lorsqu'elles se trouvent sur place aux événements provinciaux et nationaux de Patinage Canada.

Rôle	Vestiaires	Près de la bande
Gérants d'équipe	x	x
Entraîneurs	x	x
Accompagnateurs d'équipe de patinage synchronisé	x	

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.
- Seulement **deux personnes** seront autorisées près de la bande, comme le détermine le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs).

Les aires d'entrée et de sortie des patineurs dépendront des installations et seront déterminées par le représentant technique de l'événement.

12. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide** ○ **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

13. Frais d'admission

12 ans et plus : 13\$

6 à 11 ans : 7\$

5 ans et moins: gratuit.

14. Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

15. Prix

a) Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront une médaille. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, l'équipe recevra **une** médaille.

b) Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

17. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet et transmis aux participants après la date limite des inscriptions.

9. Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

10. Vidéo

Disponible sur place.

11. Photos

Non disponible.

12. Restaurants

Il n'y a pas de casse-croute.

22. Hébergement

HÔTELS OFFICIELS

Hôtel Le dauphin

400 RUE du marais,
Québec, (QC) G1M 3R1

N Hôtel Québec

3390 Bd Sainte-Anne,
Québec (QC) G1E 3L7

23. COVID 19

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants suite à leur inscription, si nécessaire.

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#). En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs équipes de patinage synchronisé au plus tard le 1er novembre de la saison de compétition en cours.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les [exigences techniques](#) de patinage synchronisé de Patinage Canada et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR**
Les équipes Senior comprennent 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court : Max. 2 min. 50 sec. et
Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **OUVERTE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 4 min. (+ ou – 10 sec.)
- **JUNIOR**
Les équipes Junior comprennent 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court: Max. 2 min. 50 sec. et
Prog. Libre: 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)
- **INTERMÉDIAIRE (OR)**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **NOVICE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent avoir moins de 16 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 3 min. 30 sec. (+ / – 10 sec.).
- **PRÉ-NOVICE (STAR 8)**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.
- **JUVÉNILE (STAR 6)**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgés de moins de 15 ans et au moins 75 % des membres de l'équipe ne doivent pas avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.
- **STAR 4 (PATINE 1 FOIS)**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Aucune restriction d'âge

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.
- **STAR 3 (PATINE 1 FOIS)**
Une équipe composée de 6 à 12 patineurs.
AGE : Aucune restrictions en matière d'âge

L'équipe exécute les cinq(5) éléments suivants :
 - élément pivotant (bloc)
 - élément linéaire (ligne)
 - élément d'entrecroisement
 - élément rotatif (roue)
 - élément rotatif (cercle)
- **ADULTE PSY I**
Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.